

## **Abstract**

### **Selon la Cour des comptes, la subsidiation des projets touristiques pourrait être améliorée**

*Parmi les flux de subsides du domaine politique « tourisme », des différences importantes ont été constatées au niveau de l'encadrement juridique, de l'instance chargée de la gestion des subsides, du volume de l'intervention publique et des modalités de liquidation. Des objectifs clairs et vérifiables font défaut, et les conditions de subventionnement ne sont pas bien délimitées. La Cour des comptes recommande notamment d'effectuer une évaluation globale des flux de subsides et de transférer le subventionnement à Toerisme Vlaanderen.*

#### **Introduction**

La Cour des comptes a examiné les quatre flux de subsides principaux au niveau budgétaire dans le domaine politique du tourisme : les subsides accordés à l'organisation d'événements, au plan d'action des villes d'art, au plan d'action de la côte et à des projets de tourisme récréatif. L'impact budgétaire global de ces quatre flux de subsides s'élève à 12,2 millions d'euros sur une base annuelle.

#### **Contexte**

Les flux de subsides varient considérablement au niveau de l'encadrement juridique. Ainsi, deux flux de subsides (événements et plan d'action des villes d'art) existent déjà depuis plusieurs années sans réglementation formelle, et les subsides destinés aux projets de tourisme récréatif sont les seuls à être gérés par l'agence d'exécution de la politique Toerisme Vlaanderen. Les quatre flux de subsides s'inscrivent peu ou prou dans la vision politique à long terme du ministre, mais les résultats visés ou les effets de la politique n'ont pas été opérationnalisés de manière spécifique ou mesurable. Le volume de l'intervention publique varie selon le flux de subsides, sans que des documents de politique générale en apportent la justification. De plus, les critères de subventionnement ne sont pas strictement délimités dans le cadre juridique. Par conséquent, des soumissionnaires de projets qui n'obtiennent pas de subside, par exemple, dans le cadre du plan d'action des villes d'art ou du plan d'action de la côte (pourcentage de subsides le plus élevé), peuvent faire une nouvelle tentative en introduisant leur demande sous la forme d'un projet de tourisme récréatif. De même, un chevauchement avec un subside de nature structurelle n'est pas exclu.

#### **Demande et liquidation des subsides**

L'administration a uniquement évalué en détail les demandes de subsides concernant les flux de subsides principaux (plan d'action de la côte et projets de tourisme récréatif). Ces évaluations sont purement d'ordre textuel, pas toujours cohérentes et non quantifiées. La faible qualité des évaluations est également liée à une formulation trop large des critères d'octroi. L'audit a montré que le ministre a approuvé sans

aucune motivation – et contre l’avis de l’administration – 25% des événements subsidiés. Les modalités de liquidation des quatre flux de subsides, en particulier des avances, varient considérablement, et ce sans motif clair.

### **Justification et évaluation**

Lors du contrôle des justifications de subsides, l’administration a trop peu tenu compte du budget prévu pour chaque projet et n’a pratiquement pas contrôlé l’aspect des recettes. Le département *Internationaal Vlaanderen* a fait réaliser en 2008 une analyse d’efficacité des projets de tourisme récréatif, qui a démontré que la politique n’était pas suffisamment mesurable. Aucune évaluation des autres flux de subsides n’a été effectuée à ce jour, bien que certains soient déjà en vigueur depuis de nombreuses années.

### **Réaction du ministre**

Dans sa réponse du 22 juillet 2010, le ministre flamand du Tourisme souscrit largement à la nécessité de prévoir un cadre réglementaire pour les quatre flux de subsides. Il promet d’élaborer des instruments décrets à cet effet et de déterminer quelle administration se verra confier les lignes de subsides. Il n’aborde pas le manque d’opérationnalisation des objectifs à long terme, la mise en œuvre par l’administration ni l’absence d’une évaluation globale de trois flux de subsides sur les quatre examinés.

**Le rapport de la Cour des comptes intitulé « Flux de subsides du domaine politique tourisme » figure intégralement sur le site internet de la Cour des comptes ([www.courdescomptes.be](http://www.courdescomptes.be)).  
Pour toute question, veuillez vous adresser à  
Terry Weytens ou Marc Galle, service d’encadrement Publications, téléphone : 02/551.84.66 ou 02/551.86.65.**